

Dates	Opérations
Formulation des demandes et accompagnement des agents	
Mardi 4 novembre 2025	Ouverture de la plateforme Info mobilité ministérielle accessible au 01 55 55 44 44
Mercredi 5 novembre 2025	Ouverture de l'application Siam permettant la saisie des vœux
Mercredi 26 novembre 2025 à midi (heure de Paris)	Fin de la saisie des vœux de mutations sur l'application Siam et fermeture de la plateforme Info mobilité ministérielle
Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives	
À compter du jeudi 27 novembre 2025	Transmission à chaque enseignant des confirmations de demande de changement de département sur leur messagerie électronique I-Prof par les services départementaux
Jeudi 11 décembre 2025 au plus tard	Date limite d'envoi par les enseignants de leur confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives aux directions des services départementaux de l'éducation nationale selon la modalité figurant sur l'entête de la confirmation de demande de changement de département
⚠ L'absence de transmission de la confirmation de demande au plus tard le 11 décembre 2025 entraînera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement du candidat	
Demandes de modification et demandes tardives	
Lundi 12 janvier 2026 au plus tard	Date limite de réception par les services départementaux (DSDEN) des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale
Phase de consultation des barèmes initiaux	
Mercredi 14 janvier 2026	Affichage des barèmes initiaux dans Siam pour vérification par les enseignants
Du mercredi 14 janvier au mercredi 28 janvier 2026	Phase de demandes de correction des barèmes initiaux formulées par les enseignants et traitement des demandes par les services départementaux
Demande d'annulation de participation	
Mardi 3 février 2026 au plus tard	Date limite de réception par les services départementaux (DSDEN) des demandes d'annulation de participation (date d'envoi du courriel ou cachet de la poste faisant foi en fonction de la modalité définie sur le document)
Phase de publication des barèmes arrêtés	
Mercredi 4 février 2026	Les barèmes sont arrêtés définitivement par chaque DSDEN et visibles par les agents dans SIAM. Ils ne sont plus susceptibles d'appel.
Résultats des opérations de mobilité interdépartementale	
Mercredi 11 mars 2026 à midi (heure de Paris)	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation
⚠ Les participants au mouvement recevront le mercredi 11 mars 2026 le résultat de leur demande de mutation par messagerie I-prof et par message sur leur téléphone portable s'ils ont indiqué un numéro valide dans Siam lors de la période de saisie des vœux	